



# Commission

Sports

Loisirs

Aventure

Comité d'Entreprise de la CARSAT Rhône-Alpes  
35, rue Maurice Flandin 69436 Lyon Cedex 03  
Tél. 04 72 91 91 92 - Fax 04 72 91 91 99  
Mail : [cecomsla@orange.fr](mailto:cecomsla@orange.fr) poste tel. 2694027

**Saison 2018**

## FORFAITS DE SKI à tarif réduit

Comme les années précédentes, la commission Sports/Loisirs/Aventure vous propose de commander vos forfaits de ski à tarif réduit par l'intermédiaire du site **reducski.fr**

*(En conséquence, le Comité d'Entreprise n'aura aucun stock de forfaits de ski)*

Pour bénéficier de ces tarifs préférentiels vous devez créer un compte personnel sur le site **reducski.fr** en indiquant le code réservé aux agents de la CARSAT :

**CARSATRA69**

### Le Ski-Pass « SKIPOWER »

La plupart des stations proposent désormais des forfaits à recharger sur carte magnétique. Vous achetez votre support « **SKIPOWER** », (5 euros, valable 2 saisons), lors de votre première commande.

Une fois à disposition, vous pouvez ensuite le recharger en ligne selon vos besoins, y compris en dernière minute compte tenu des conditions météorologiques. Vous bénéficiez ainsi d'un accès direct sur les pistes de ski.

Voir sur le site [reducski.fr](http://reducski.fr) la liste des stations concernées par le Ski-Pass « **SKIPOWER** »

**NB** : Les forfaits commandés par l'intermédiaire de [reducski.fr](http://reducski.fr) ouvrent droit, comme les autres forfaits, achetés sur place ou avec un support dédié, à participation des commissions Sports/Loisirs/Aventure et Enfants selon les modalités prévues dans la rubrique concernée.

Pour les stations ne proposant que des forfaits magnétiques rechargeables par internet, afin de bénéficier de la participation du comité d'entreprise, veuillez adresser une copie de la facture nominative éditée lors du rechargement de la carte et indiquer sur celle-ci l'utilisateur du forfait et la date d'utilisation.

Le cas échéant fournir un justificatif à la commission Sports/loisirs/Aventure et un justificatif (ou copie) à la commission enfants.